

## Histoire des écoles normales de l'Hérault

[http://memoirepedagogique.free.fr/memoirepedagogiquefree/Histoire\\_de\\_lEcole\\_%281%29.html](http://memoirepedagogique.free.fr/memoirepedagogiquefree/Histoire_de_lEcole_%281%29.html)

### 1. Les écoles normales, naissance d'une tradition.

Un élément décisif de la mise en place d'une Ecole publique, c'est la formation des maîtres. On n'est donc pas surpris que les Révolutionnaires, très préoccupés des questions d'enseignement, aient fondé une Ecole normale en l'an III. Ils comptaient, sur le modèle qui avait permis de développer la récupération du salpêtre pour fabriquer de la poudre à canon, instaurer une école normale à Paris dont les élèves essaieraient ensuite en cascade dans chaque département. On y avait convoqué les plus grandes autorités scientifiques pour y donner des cours... Mais il fallut vite se résoudre à en constater l'échec. La réflexion sur ce premier exemple mériterait d'être poussée, car on peut y retrouver bien des questions en débat aujourd'hui, comme celle que Daunou, constatant l'échec, résumait en déclarant, devant la Convention (thermidorienne), qu'on aurait dû se préoccuper d'abord d'une "question importante, celle de savoir jusqu'à quel point l'art d'enseigner une science est en effet séparable de l'enseignement immédiat de cette science elle-même."<sup>1</sup> La formation de maîtres laïques du primaire est ensuite progressivement remise sur le métier. Sur un modèle venu d'Autriche et d'Allemagne, la France va, entre 1810 (Strasbourg) et les années 1880 (achèvement du réseau des écoles normales de filles sous la III<sup>ème</sup> République triomphante), se doter d'écoles normales d'instituteurs et d'institutrices pour chaque département (sauf quelques exceptions, où deux départements regroupent chacun une école normale, de garçons pour l'un, de filles pour l'autre, comme le Gers et les Hautes-Pyrénées).

Ainsi, sous le contrôle et avec les subsides du Conseil général, sont mis en place dans chaque département des lieux de formation pour les futurs maîtres et maîtresses. Il faut entendre le terme d' " école normale " comme signifiant : " école qui fournit une référence (" norme ") pour toutes les autres ". Donc l'essentiel des activités qui y sont conduites visent non à se demander quoi et comment enseigner, mais à y faire apprendre les connaissances " scolaires " qui sont nécessaires pour réussir le " brevet de capacité ", requis pour exercer la fonction d'instituteur ou d'institutrice, dont le contenu professionnel est très limité. L'apprentissage de l'enseignement proprement dit se fait donc en dehors de l'école normale pour l'essentiel, directement dans l'école annexe qui en est toujours proche. Pendant, ou après les études proprement dites : l'histoire de la formation des maîtres montre un balancement récurrent entre les deux options. Ainsi l'étude des questions pédagogiques reste très minoritaire, à la fois dans le programme des examens, et dans les préoccupations des " élèves maîtres ". D'ailleurs, dès la IIIème République, et même jusque dans les années 1970, le Certificat d'Aptitude Pédagogique est passé après la sortie de l'école normale, donc au début de la prise en fonction d'une classe.

Le coût de la dépense, et surtout les convictions, pour les notables que sont au XIXème siècle les conseillers généraux, les amènent à être plus ou moins enclins à favoriser les écoles normales. En effet, les élèves maîtres constituent une partie seulement des maîtres recrutés, nombre très minoritaire surtout avant les années 1880. D'autre part on constate un grand nombre d'abandons de la carrière d'instituteur ou d'institutrice, une fois les études terminées : ce qui s'explique par le fait que les avantages de la profession sont minces par rapport à d'autres, auxquelles les études effectuées permettent désormais d'accéder. L'efficacité de l'" engagement décennal ", - les élèves maîtres sont le plus souvent boursiers, en contrepartie de servir 10 ans comme instituteurs - est déjà relative. Le système va perdurer tel quel presque jusqu'à la fin des écoles normales (1991).

La conséquence, c'est que les anciens "normaliens" (on trouve aussi comme surnoms les "normaux", ou "normiaux" - au centre de la France

-, et plus récemment semble-t-il, "normalos"), constituent depuis toujours, et en particulier dans les périodes où ils sont peu nombreux, l'élite des instituteurs et institutrices : directeurs des écoles importantes, futurs conseillers pédagogiques et inspecteurs primaires..., sans compter les fonctions électives.

Bien d'autres aspects de sociologie historique des élèves des écoles normales mériteraient d'être étudiés, comme l'évolution de leurs origines sociales, les différences entre filles et garçons, le développement d'un "esprit de corps" sur le modèle des grandes écoles, avec un bizutage parfois sévère (l'internat de trois ans est la règle), la complicité de l'administration pour favoriser l'endogamie professionnelle... Le système des "familles" et des "couples pédagogiques" est très présent dans les années 1950 par exemple : le normalien et la normalienne reçus au même rang du concours (en fait il y a un concours pour chaque sexe) sont "mari et femme pédagogiques", leurs prédécesseurs de l'année précédente, "père et mère", etc.).

<sup>1</sup> Cité par Dominique Julia, *Les trois couleurs du tableau noir. La Révolution*, Belin, 1981, p. 170.

## 2. Quand la pédagogie est saisie par la politique

L'histoire des écoles normales d'instituteurs de l'Hérault est peu originale dans ses grandes lignes.



En juin 1832, le Conseil général de l'Hérault souhaite doter le département d'une école normale gratuite d'enseignement mutuel pour la formation des instituteurs. Cet établissement - qui regroupe l'école normale proprement dite et une école annexe - ouvre en 1833 rue des Carmes (aujourd'hui rue du Cardinal de Cabrières), près de la cathédrale (une plaque a été apposée sur le bâtiment actuel, occupé par une annexe du conservatoire national de musique). M. Fenouil, ancien directeur de l'école normale de l'Ardèche, en devient le responsable. Le bâtiment d'origine n'a qu'un étage.



Cette proximité de la cathédrale est sans aucun doute symbolique : l'époque des débuts de la Monarchie de Juillet est marquée par l'arrivée au pouvoir, avec Louis-Philippe, le «roi bourgeois», d'une bourgeoisie voltairienne ou protestante, qui entend limiter les prérogatives de l'Église, en particulier en matière d'enseignement. Cela d'autant plus dans l'Hérault, département très tôt touché par la déchristianisation, et où la franc-maçonnerie dispose, autour de Béziers, d'une forte influence. L'affrontement entre "cléricaux" et "libéraux" y est donc vif, et se situe aussi sur le terrain pédagogique. En effet, l'Église entend non seulement contrôler directement l'enseignement par son appareil (des curés à l'évêque), mais aussi promouvoir une méthode, *l'enseignement simultané*, mis au point par la congrégation des frères des Écoles chrétiennes, fondée à la fin du XVIIème siècle par Jean-Baptiste de la Salle. Les élèves d'une même école sont divisés en plusieurs groupes aux connaissances homogènes (2 ou 3 au moins) disposant chacun d'un maître. De plus,

l'enseignement y est gratuit : la charge en revient à l'autorité communale. On devine les objections : une école avec plusieurs salles de classe et plusieurs maîtres, et des fournitures pour tous les élèves, cela va coûter trop cher pour les paroisses dépourvues de moyens. De fait, les "écoles des Frères" ne se trouvent presque que dans les villes et les bourgs (première implantation à Montpellier dès 1744). C'est dire que dans le plus grand nombre de cas, l'on a affaire à l'enseignement individuel, avec un maître seulement par école, rétribué le plus souvent par les habitants eux-mêmes, et qui est donc pratiquement obligé de faire un autre métier, lorsqu'il se trouve dans une commune pauvre ou avec peu d'habitants et donc peu d'élèves. On devine aussi que, dans ces conditions, les meilleurs maîtres se trouvent inévitablement dans les communes les plus riches, et inversement, les moins bons (très âgés ou très jeunes) dans les petites communes pauvres.



La bourgeoisie "libérale" au pouvoir va mettre en avant un autre type d'enseignement, l'enseignement "mutuel" : l'origine en est anglaise, et le modèle n'est autre que celui de l'organisation des manufactures. Tout un système de commandements précis permet d'organiser, sous la conduite d'un seul maître, secondé par des "moniteurs", qui sont les meilleurs élèves, un groupe de plus de deux cents enfants. On comprend l'intérêt des promoteurs : le coût



réduit, à condition de disposer d'une grande salle. Guizot, qui devient ministre de l'Instruction publique, pour la première fois en 1832, suscite d'abord une vaste enquête dans toutes les écoles du pays, puis fait adopter la première grande loi sur l'instruction primaire de 1833, en même temps qu'il met en place un corps d'inspecteurs primaires (en principe un par arrondissement), et encourage la création d'écoles normales départementales. La préférence officielle pour l'enseignement mutuel se traduit par les conditions de recrutement : on privilégie des maîtres qui s'adonnent déjà à la méthode. C'est le cas dans toutes les écoles normales des départements de notre région actuelle. Mais assez vite, Guizot, et ses successeurs, vont réduire leur pression, pour des raisons à la fois de résistance des maîtres et des parents au changement, et de recherche de compromis avec l'Eglise. La méthode soutenue sera une méthode "mixte" : simultanée-mutuelle. Dans les faits, la méthode individuelle va continuer à être pratiquée majoritairement. Les élèves se succèdent devant le maître, qui taille les plumes d'oie : les plumes métalliques ne s'imposent que vers 1850. Le maître est muet, chaque élève récite sa leçon, ou montre ses pages d'écriture, cependant que les plus jeunes apprennent seuls sur un banc contre un mur leurs lettres, sous le contrôle d'un "moniteur", un élève plus âgé : c'est quand ils sauront lire seulement qu'ils auront accès à une feuille, puis à un cahier d'écriture. La méthode individuelle persiste parce qu'elle est bien adaptée à un système où les élèves paient à proportion de ce qu'ils étudient, et qu'elle réclame un minimum d'efforts de la part du maître. On retient pourtant que les écoles normales servent d'emblée comme lieu de l'innovation, avec l'espoir qu'elle se répandra ensuite partout... On se souvient que c'était le modèle déjà de l'Ecole normale de l'an III. Enfin, le succès définitif de la méthode simultanée, aujourd'hui banalisée, se concrétisera avec l'avènement de la IIIème République, qui développera les écoles à plusieurs classes, sauf dans les campagnes. Les écoles à classe unique, aujourd'hui raréfiées, étaient la règle générale il y a un siècle et demi.

La méthode mutuelle n'avait plus beaucoup d'adeptes dès les années 1850. Mais elle va survivre dans les salles d'asile, ancêtres de nos

écoles maternelles, au moins jusqu'à la fin du siècle, là encore pour des raisons évidentes d'adéquation aux conditions d'enseignement (beaucoup d'enfants et peu de maîtresses). Bien entendu, c'est pour ces mêmes raisons qu'elle sera aussi vivace dans l'enseignement des "indigènes" des "colonies"... *Curieusement, et sans doute par interprétation approximative de sa désignation, la méthode mutuelle a suscité dans les années post-68 quelques fantasmes sur l'idée que le « prolétariat » avait ainsi trouvé le moyen de s'émanciper de l'idéologie dominante en s'enseignant lui-même, ce qui n'a en fait pas grand chose à voir avec l'Histoire.*

### 3. Les premières écoles normales de l'Hérault

A l'origine donc, comme l'indique l'affiche annonçant sa création, l'école normale



qui ouvre en 1833 est destinée à 16 boursiers ; ils sont âgés de 16 à 24 ans, et suivent une formation en deux ans. A partir de 1841, la

durée des études sanctionnées ordinairement par l'obtention du brevet de capacité, est portée à trois ans. En 1853, l'école normale d'instituteurs s'installe dans le faubourg Boutonnet, au jardin Bertrand : c'est son emplacement définitif, dans des locaux encore utilisés aujourd'hui par l'IUFM (bâtiment A). Mais l'entrée se fait par la rue Saint-Acace, devenue rue de l'Ecole normale (rue qui a conservé son nom). Saint-Acace est, dit Marcel Barral (*Les noms de rue de Montpellier, Montpellier, Clerc Espace sud 1980*), le seul souvenir qui reste de l'église du faubourg Boutonnet, détruite au XVIème siècle au moment des guerres de religion. La construction propre à l'école normale, sur un étage, s'appuie sur le côté ouest à un bâtiment initial en U, qui va devenir plus tard le centre de l'ensemble du bâtiment A actuel, par adjonction à l'est d'une aile nouvelle, construite en 1881, pour faire face à l'augmentation du recrutement. En 1880, l'école normale d'instituteurs de Montpellier a 60 élèves.

De 1914 à 1919, les bâtiments de l'école normale abritent un hôpital militaire. Les élèves-maîtres sont externés et provisoirement logés chez l'habitant.

### Et les institutrices ?

Même si la loi Guizot n'ignore pas l'enseignement des filles, il est très clair qu'il suscite beaucoup moins d'intérêt de la part des autorités. L'Église reste dans ce secteur toute puissante, et c'est elle qui prend en charge la montée de la scolarisation féminine, plus lente mais continue, bien avant la IIIème République, grâce à son réseau dense de sœurs des congrégations. Vers les années 1880, à Montpellier, la majorité des filles est encore scolarisée dans des établissements catholiques. En 1846, à l'initiative du préfet s'ouvre **une école normale congréganiste** pour la formation des institutrices du département avec 12 bourses annuelles, cependant que 3 bourses étaient instituées pour des institutrices protestantes au cours normal protestant de Nîmes. Cette première école normale



d'institutrices s'installe dans un bâtiment loué à l'extrémité de l'actuelle rue du Carré du Roi, dans le quartier des Arceaux, alors lieu de maraîchage. Le principe de cette fondation avait été adopté par le Conseil général de l'Hérault dès 1842. Confiée à la congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers, l'école normale d'institutrices s'appuie en 1847 sur une école annexe. Les locaux sont occupés aujourd'hui au 22 bis, par un foyer d'étudiantes, dépendant des sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. En 1855 l'école normale d'institutrices s'installe dans des locaux neufs, faubourg Boutonnet, au 4 rue des Aires (aujourd'hui caserne Aspirant-Tastavin, rue Lakanal) et s'adjoint une salle d'asile modèle. Toujours confiée aux sœurs de la Charité de Nevers, l'établissement a alors une vocation interdépartementale et accueille des élèves boursières de l'Aude et de l'Aveyron. En 1860 pourtant, sur proposition du préfet, l'école normale d'institutrices est supprimée et ses locaux sont affectés au "petit lycée", c'est-à-dire les classes élémentaires du Lycée impérial.

Les institutrices seront désormais formées dans un "cours normal", toujours tenu par la congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers, où le Conseil général entretiendra 10 bourses pour des institutrices catholiques. Ce cours normal fonctionne dans les nouveaux locaux appartenant à la congrégation, rue de la Garenne (actuellement Lycée de Nevers). La différence entre un cours normal et une école normale, c'est que le cours est tout simplement annexé à une école primaire : nouvelle preuve à la fois que la scolarisation des filles passe au second plan des préoccupations, et que la différence entre élève d'une école primaire et élève d'une école normale est réduite.

Le principe de l'institution d'une école normale d'institutrices est adopté par le Conseil général à majorité républicaine le 14 novembre 1871, donc après la chute du second Empire, le désastre de la défaite contre les Prussiens et l'insurrection populaire de la Commune.



FIG. 2. — Le maître enseigne l'histoire et la géographie.

Le nouvel établissement à vocation "interconfessionnelle", sur le modèle de l'école normale d'instituteurs, n'ouvre cependant ses portes que le 3 janvier 1876 pour accueillir 17 boursières : il est situé à l'angle de la rue des Sourds-muets (aujourd'hui rue de l'Abbé-de-l'Épée) et de la rue Saint-Vincent-de-Paul, toujours dans le Faubourg Boutonnet. Une école primaire lui est annexée dans une aile. Ainsi, le Conseil général de l'Hérault a précédé la volonté de Jules Ferry, qui arrive au ministère de l'Instruction publique en février 1879, après le triomphe définitif des Républicains au Sénat ; Jules Ferry ...



*La première plaque commémorative de la création de l'école normale «laïque» d'institutrices .*

qui s'empresse, avant tout autre projet législatif, de faire voter une loi faisant obligation aux départements d'avoir leurs deux écoles normales. En 1880, il y a 48 élèves-maîtresses, et un nombre

suffisant de candidates. De 1880 à 1883 une suite de décrets réorganise en profondeur les écoles normales. L'enseignement religieux est supprimé, la discipline est plus libérale et les études sont désormais sanctionnées par le brevet supérieur.

Les locaux d'abord exigus vont progressivement s'étendre jusqu'en 1890. Ce sera l'implantation définitive, jusqu'à la dévolution au département, au moment de la création de l'IUFM en 1991. Une école maternelle annexe est ouverte en 1890. A l'initiative d'un disciple de Durkheim, Paul Lapie, devenu directeur de l'enseignement primaire au ministère (1914 - 1925), la sociologie fait son entrée dans les programmes des écoles normales en 1920. Nul ne peut désormais, au moins en principe, devenir instituteur ou institutrice s'il ne passe par l'école normale.



La photo de l'ensemble des normaliennes prise en 1919 (communiquée par J. Maurel et J. Cros). Le photographe s'est installé dans la cour intérieure, avec un dispositif assez lourd, mais invisible, qui lui permet de pouvoir disposer ses modèles sur sept rangs, entre deux arbres, et d'avoir le recul nécessaire. Nous sommes sans doute

un jour d'automne (il n'y a plus de feuilles sur le jeune arbre de droite). Les promotions sont de 22 autour de 1917, auxquelles il faut ajouter des "auditrices libres" (entre 5 et 10, qui ne sont pas boursières ni internes). Les études durent trois ans, et consistent à préparer le brevet supérieur. Sur les 90 personnes présentes, on remarque quelques adultes au deuxième rang, quatre au moins après les deux normaliennes de gauche, qu'on peut supposer être les principaux professeurs et la directrice. Un tout jeune garçon figure également sur ce même rang, en plein centre, sans doute le fils, adulé par les jeunes filles, du couple de "domestiques" (c'est le terme qui prévaut avant 1945 pour désigner les personnels de service), qui assure la conciergerie et les travaux d'entretien.



Représentation de Phèdre à l'ENF en 1917

Le chignon est obligatoire. Les vêtements portés sont loin de pouvoir mettre en évidence une quelconque coquetterie : robes de couleur



sombre, dont la monotonie est interrompue seulement par quatre tricots légers plus clairs. Les cols blancs des chemises sont un peu plus notables (une quinzaine). Un certain nombre de pendentifs sont ostensiblement visibles, dont quelques croix catholiques. Le plus impressionnant sans doute est la consigne, à peu près unanimement respectée, de ne pas esquisser le moindre sourire : la sévérité des institutrices doit être exprimée en permanence, ce qui est sans doute peu conforme à la réalité pour des jeunes filles entre dix-sept et vingt ans. Sans même parler de l'euphorie de l'après Grande Guerre...



**Marie-Cécile Achard**, promotion 1917-1920, entrée à 17 ans à l'école normale d'institutrices, sa tenue est encore plus stricte que celle de l'élève maître. On peut sans doute la reconnaître sur la photo de groupe de 1919, troisième à partir de la droite, au troisième rang.



Elle deviendra l'épouse d'Eugène Maurel, ci-dessous. Photos communiquées par Jacqueline Maurel, sa fille, institutrice de la promotion 1955-1960, par l'intermédiaire de Jacques Cros.



Un portrait en pied d'**Eugène Maurel**, promotion 1916-1919 (celle de Raoul Calas, futur député communiste de l'Hérault en 1946). Il est en tenue de sortie d'élève maître, la casquette posée sur le tabouret. L'uniforme rappelle "les hussards noirs de la République", au sens propre de Péguy dans *L'argent* (1913), amalgamant valeurs

républicaines

et

militaires :

"[...] Ils étaient toujours prêts à crier *Vive la République ! - Vive la nation*, on sentait qu'ils l'eussent crié jusque sous le sabre prussien. Car l'ennemi, pour nous, confusément tout l'ennemi, l'esprit du mal, c'était les Prussiens. Ce n'était déjà pas si bête. Ni si éloigné de la vérité. C'était en 1880. C'est en 1913. Trente-trois ans. Et nous y sommes revenus. Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs. Sveltes ; sévères ; sanglés. Sérieux, et un peu tremblants de leur précocité, de leur soudaine omnipotence. Un long pantalon noir, mais, je pense, avec un liséré violet. Le violet n'est pas seulement la couleur des évêques, il est aussi la couleur de l'enseignement primaire. Un gilet noir. Une longue redingote noire, bien droite, bien tombante, mais deux croisements de palmes violettes aux revers. Une casquette plate, noire, mais un croisement de palmes violettes au-dessus du front. Cet uniforme civil était une sorte d'uniforme militaire encore plus sévère, encore plus militaire, étant un uniforme civique. Quelque chose, je pense, comme le fameux *cadre noir* de Saumur. Rien n'est beau comme un bel uniforme noir parmi les uniformes militaires. C'est la ligne elle-même. Et la sévérité. Porté par ces gamins qui étaient vraiment les enfants de la République. Par ces jeunes hussards de la République. Par ces nourrissons de la République. [...]" L'uniforme sera abandonné après la première Guerre mondiale, comme le montre la photo de groupe suivante, dix ans plus tard. Ci-dessous la promotion 1927-1930 :



De gauche à droite :Premier rang (assis) : *Suquet Léopold, Valdissera René, Ricard, Pioch Fernand, Calvié Gérard, Bonnafé André, Raynier Aimé, Albaric* —  
 Deuxième rang : *Guiraud Jean, Guibal Rémy, Requi Hervé, Brieu Aimé, Justafré Roger, Radicales Arthur, Nicole Pierre, Mas Etienne, Viéville Georges* —  
 Troisième rang : *Cugnenc, Broué, Auriol Eugène, Dumoulin Henri, Bernon Marcel, Bousquet André, Candie Emile* (fonds Jacques Pontier du CEDRHE)



La cour intérieure de l'ENF un jour de mars 1925, à 11h 36... On peut apercevoir la diversité des habits portés par les élèves maîtresses, contrairement à l'image de 1919. Il s'agit d'une carte postale, absente du fonds des Archives départementales mis en ligne (fonds Jacques Pontier du CEDRHE).



La promotion 1927-1930 (don de Mme Léa Gravil-Bourgade) : l'attitude décontractée des élèves maîtresses contraste avec celle des élèves maîtres ci-dessus : peut-être ne s'agit-il pas de la même circonstance officielle, ni de la même époque de l'année.

Pendant la première guerre mondiale les locaux de l'ENF, comme ceux de l'ENG, abritent un hôpital militaire, de même qu'en 1940.

#### **4. Les écoles normales après 1939.**

A compter du 1er octobre 1941 les écoles normales sont supprimées par le régime de Vichy, et les écoles annexes deviennent des écoles primaires municipales. Les promotions recrutées avant 1941 finissent cependant leur scolarité dans les EN. Les élèves maîtres et les élèves maîtresses vont préparer le baccalauréat dans les lycées : les garçons au lycée Henri IV de Béziers, les filles au lycée Clemenceau de Montpellier. Puis ils reçoivent une formation pédagogique dans des instituts de formation professionnelle interdépartementaux (IFP) avec des stages de 3 mois. L'institut de formation professionnelle

des instituteurs de Montpellier se trouve dans les locaux de l'école normale d'instituteurs (Hérault et Gard), l'institut de formation professionnelle des institutrices dans ceux de l'école normale d'institutrices, pour l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées Orientales. La lecture des archives et des témoignages montre que les responsables restés en place, comme d'ailleurs les normaliens envoyés dans les lycées, où ils se montrent très bons élèves, mettent un point d'honneur à garder leurs traditions spécifiques.

Les locaux des écoles normales de Montpellier sont occupés par les troupes allemandes en 1944, puis par un groupe de FFI.

Les EN sont rouvertes à la rentrée 1945. Les études générales, désormais sanctionnées par le baccalauréat, précèdent une formation professionnelle en un ou deux ans. Les futurs instituteurs entrent en principe à l'école normale sur concours à l'issue de la classe de 3ème. Cependant, pour faire place aux besoins croissants, un concours spécial est mis en place pour les bacheliers. Malgré l'internat officiel, la proximité des deux écoles normales favorise, plus ou moins selon les périodes, les échanges d'élèves et de professeurs. D'autant que s'y trouvent en préparation au baccalauréat, une section mathématiques élémentaires et une section philosophie, qui drainent vers Montpellier des élèves venus d'autres écoles normales ne disposant que de la série sciences expérimentales ; et aussi des classes post-bac préparatoires aux écoles normales supérieures de Fontenay et de Saint-Cloud, en philo-lettres et en maths-sciences. C'est le début d'un nouveau débouché pour les élèves des écoles normales primaires : l'enseignement secondaire, qui va connaître un essor considérable à partir de la fin des années 1950.

Le bâtiment de l'école normale de garçons (aujourd'hui Bâtiment A) est rehaussé de deux étages au début des années 50. A la rentrée 1955 est ouverte à l'ENF une section « cours complémentaires ». Six ans plus tard est créé un Centre régional pour la formation de professeurs d'enseignement général des collèges (sections lettres-histoire, lettres-anglais et lettres-



espagnol). L'ENG abrite une section mathématiques-technologie.

*Jacques Cros*, promotion 1955-1960, a produit sur son blog, outre des récits savoureux de ses souvenirs d'enfance à Cessenon, une évocation du passage du concours d'entrée, des portraits très pittoresques de quelques professeurs :

<http://cessenon.centerblog.net/rub-Ecole-2.html>

En 1965 un Centre régional pour la formation de maîtres spécialisés dans l'Enfance inadaptée est annexé à l'ENG, cependant qu'un Centre régional pour la formation des maîtres de classes de transition et de classes pratiques est adjoint à l'ENF.

Le bâtiment B et le gymnase actuel sont construits au début des années 1970. Progressivement, à partir de 1971 les classes de baccalauréat ferment et les classes préparatoires aux Ecoles Normales Supérieures de Fontenay (filles) et Saint-Cloud (garçons) ouvertes en 1949, sont transférées en 1973 au Lycée Joffre de Montpellier. La généralisation du recrutement au niveau du baccalauréat transforme les écoles normales en établissements où la formation directement professionnelle devient centrale, interrompant ainsi une tradition d'origine. Les écoles normales ne vont pas cesser de connaître des organisations d'études différentes à partir de 1969, qui vont les rapprocher de l'enseignement supérieur. On voit aussi le retour dans leurs locaux des maîtres en poste qui viennent en "stages de recyclage", dont le nom officiel est "formation continue" : pendant que les élèves maîtres effectuent leurs stages "en responsabilité", les maîtres qu'ils remplacent sont disponibles, sur la base du volontariat, pour suivre une formation continue. *C'était retrouver les temps de la Monarchie de Juillet, qui faisait effectuer des "retraites" à ses instituteurs pour une mise à jour des connaissances, mais pendant les vacances...*

En 1985 les deux EN, qui disposaient déjà depuis 1974 d'une directrice unique, Mme Cariou, fusionnent pour donner naissance à

une école normale mixte. Puis, conformément à la loi organique sur l'Éducation de 1989, c'est l'absorption de l'ENM dans l'IUFM, effective à la rentrée 1991. L'IUFM de l'académie de Montpellier installe le site de Montpellier et son siège académique dans les bâtiments de l'ENG place Marcel Godechot, abandonnant les locaux de l'ENF.

## 5. Cinq chroniques sur les écoles normales avant la III<sup>e</sup> République (2009-2010)

5.1 Avant Jules Ferry, ce qui importait dans les études...

5.2 Des élèves maîtres et de leur moralité...

5.3 La première école normale d'institutrices de l'Hérault 1846-1855

5.4 L'école normale d'institutrices recréée rue des sourds-Muets en 1876

5.5 La vie des premiers temps à l'école normale d'institutrices de la Troisième République...

5. 1 Avant Jules Ferry, ce qui importait dans les études...



***Coupe longitudinale du bâtiment de l'école normale d'institutrices de 1855 : la chapelle est au centre et domine l'ensemble. Plan de l'architecte départemental, archives de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers, document obligeamment communiqué par le médecin colonel de l'EMSAM***

***André Borgomano.***

L'enseignement de la religion était officiellement le point le plus important des études. Les établissements où se trouvait un internat comportaient donc un lieu de culte spécifique, à savoir une chapelle, et un aumônier, attaché à l'établissement. Il y disposait d'un logement, au même titre que le directeur. C'était le cas pour l'école normale d'instituteurs de l'Hérault depuis 1833, tant dans le bâtiment initial rue des Carmes, que dans celui de 1853 faubourg Boutonnet. L'école normale d'institutrices congréganiste de 1846 à 1860 a sa chapelle, mais le bâtiment ouvert en 1876 par le Conseil général républicain, au coin de la rue des Sourds-Muets et de la rue Saint-Vincent-de-Paul, très exigu il est vrai, n'en possède pas. Les élèves boursières recrutées pour le culte protestant avaient un cours normal à Nîmes, et, pour les garçons de confession protestante, un pasteur était requis, qui faisait partie, comme le représentant de l'évêque, du conseil de surveillance (l'équivalent d'un conseil d'administration, mais avec des membres uniquement nommés). On ne sait pas ce qui se passait pour les élèves de confession israélite, et les athées n'étaient pas prévus... Pour les élèves maîtres, l'emploi du temps comporte, outre les heures de religion, une prière matinale, une avant le repas et une le soir. Une messe est prévue le jeudi matin et bien sûr le dimanche matin, avec les vêpres l'après-midi. En fait l'école normale présente la situation idéale des écoles primaires publiques, où l'instituteur est tenu de conduire et de surveiller les élèves à l'office, et d'assurer la partie chantée, d'où l'importance d'avoir une belle voix.

Pour les élèves maîtresses, sous la conduite des Sœurs de la Charité de Nevers, il faut ajouter une messe tous les jours, à 7 heures (le

lever est à 5 h). Dans le nouveau bâtiment ouvert en 1855, la chapelle occupe le centre de l'établissement ; la pose de la première pierre en est solennellement effectuée en 1854 par l'évêque, en présence des autorités, dont le Recteur. On peut encore en juger puisque cette chapelle existe toujours, sans avoir été désaffectée lorsque les locaux sont occupés par le « petit lycée », c'est-à-dire les classes élémentaires du lycée impérial, puis républicain. (En effet, les enfants « bien nés », qui se destinent alors à l'enseignement secondaire, ne fréquentent pas les écoles primaires publiques ; les écoles primaires attachées aux établissements secondaires ne seront supprimées que dans les années 1960) Quand les locaux seront occupés par l'armée, la chapelle sera conservée comme hangar, puis remise en service pour le culte. Il est intéressant de savoir ce qu'elle va devenir avec la fermeture de l'EMSAM.

Quant à la chapelle de l'école normale d'instituteurs, elle figure dans les plans de l'établissement de 1851 correspondant à la partie gauche, avec un seul étage, du bâtiment A actuel. 1851 : c'est encore la Seconde République, mais celle du Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte, et la loi Falloux a été adoptée l'année précédente. Bien qu'évidemment disparue en 1881, le souvenir de son emplacement s'est curieusement conservé jusqu'à la promotion de 1946, où il était dévolu à un dortoir. Où se trouvait-il ? Un témoin nous l'a confirmé le 20 septembre 2008 : à l'emplacement actuel des toilettes centrales du 1er étage du Bâtiment A...

## 5. 2 Des élèves maîtres et de leur moralité...

Trop d'instituteurs avaient soutenu la Seconde République en 1851 : il convenait donc de surveiller leur moralité. Le rapport annuel que le directeur *Maître* adresse en 1856 à la Commission de surveillance de l'école normale d'instituteurs de Montpellier en est un bel

exemple. [pour voir l'intégralité du rapport et son commentaire, cliquer [ici](#)]

Quelques mots sur les personnes. *Maître* lui-même tout d'abord : son nom figure dans l'Annuaire de l'Hérault suivi du symbole de la croix de la légion d'honneur. En ce temps-là, le pouvoir impérial la distribue généreusement à ceux qui lui font allégeance, par conviction, ou nécessité : par exemple aucun inspecteur primaire n'en est dépourvu. La Commission de surveillance est composée de François-Frédéric Combres [légion d'honneur], conseiller général du canton de Claret, et maire de Valflaunès, membre du conseil général et du conseil départemental de l'instruction publique, président, mais qui habite Montpellier ; du pasteur Corbière [légion d'honneur], chargé de l'instruction religieuse des élèves protestants, de Roche, professeur à la faculté de sciences, de Loubers, censeur du Lycée et du directeur *Maître* lui-même. L'absence d'un représentant de l'évêché est ou une erreur, ou une vacance au moment de la rédaction.

Mais laissons la parole au directeur *Maître*. « Il n'y a pas trois jours encore, j'espérais que l'année scolaire, qui avait commencé, sous les plus heureux auspices, par l'excellent choix des nouveaux Elèves admis, finirait comme les années antérieures, sans que nous eussions, moi, des fautes graves à vous signaler ; vous, à les punir.

Malheureusement, il n'en est point ainsi. En visitant avant hier le bureau de l'Elève- *Maître* Vergely, sur lequel quelques faits antérieurs m'obligeaient d'exercer une surveillance plus particulière, je trouvai une série de lettres, à lui adressées par quelques-uns de ses anciens camarades : lettres tout à fait immorales, et qui, par leur contenu, supposaient une correspondance réciproque de même nature. Je trouvai, en outre, un recueil de chansons obscènes, écrit de sa propre main.

Cette découverte mettant à nu l'immoralité profonde de ce jeune homme, je crus devoir, en vertu de l'article 24 du règlement du 24 Mars 1851, prononcer sur le champ son exclusion provisoire. Vous jugerez vous-même, Messieurs, au vu des pièces saisies que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, s'il était possible de tolérer la présence à l'École d'un Elève -*Maître* aussi corrompu. »



Malheureusement, les pièces jointes n'ont pas été conservées avec le rapport... Mais ce cas d'espèce a, pour le directeur *Maître*, une explication très simple.

« Je vous fais observer, Messieurs, que ce jeune homme est un ancien collégien, c'est-à-dire l'élément le plus mauvais que l'on puisse recevoir dans une Ecole Normale. Nous en avons eu, avant lui, un autre qui, durant son séjour à l'Ecole, n'avait cessé de nous donner de graves sujets de mécontentement par son indiscipline. »

Le collège, où les études sont payantes, exclut alors les enfants d'origine populaire. Il n'y a pas de collège à Montpellier, qui dispose d'un lycée en tant que préfecture. Il s'agit donc soit d'un élève d'un collège communal de Bédarieux, Béziers, Cette ou Lodève, soit d'un élève d'un établissement libre. Cependant, pour le directeur *Maître*, ce n'est pas l'origine sociale qui est en question, bien entendu, mais l'immoralité propre aux habitants de la Ville.

« Ce nouvel et regrettable incident doit faire sentir davantage à la Commission la nécessité d'admettre de préférence à l'Ecole les jeunes gens des campagnes, dont les mœurs plus pures, les goûts plus simples, les habitudes plus modestes, les prédisposent mieux à la profession austère qu'ils doivent embrasser. »

*Comment est-il possible d'écarter les citadins ? C'est aux examinateurs, et en particulier les maîtres adjoints qui observent les « aspirants » pendant les trois jours où ils sont à l'école pour passer leurs épreuves, de faire le nécessaire pour aménager les notes et les résultats en conséquence...*

### 5. 3 La première école normale d'institutrices de l'Hérault 1846-1855

Les deux plaques commémoratives (1926 pour le cinquantième, 1976 pour le centenaire) qui se trouvent aujourd'hui sous le porche ouest de l'ancienne école normale d'institutrices rue de l'Abbé de l'Épée,

font silence sur les réalisations antérieures du Conseil général de l'Hérault en la matière. C'est en effet en 1846 qu'il crée la première école normale d'institutrices catholique, puisqu'alors les écoles catholiques et protestantes (en fait fort peu nombreuses dans l'Hérault) sont en principe séparées. Alors que l'école normale d'instituteurs a été ouverte en 1833, les élus départementaux (élus par les seuls électeurs qui paient suffisamment d'impôts...) décident environ 10 ans plus tard de s'occuper aussi des filles : leur scolarisation est affectée d'un sérieux retard (20 % de moins que les garçons) ; il est souhaitable aussi de faire disparaître les écoles « mixtes quant au sexe », tenues par un instituteur, écoles qui existent encore lorsque la commune est trop pauvre, et qui sont à l'évidence contraires à la moralité. Il faut attendre 1846 pour qu'une école normale d'institutrices soit ouverte dans un bâtiment loué au Carré du Roi, dans le quartier des Arceaux, alors couvert de jardins maraîchers, au bord du ruisseau des Vaches (« valat de las vaques » en langue d'oc, comme l'indique le plan cadastral des années 1820<sup>1</sup>) sur l'emplacement de l'actuelle rue Gerhart), donc en limite extrême de la ville : l'octroi est à 50 m.



***L'emplacement de la première école normale d'institutrices congréganiste, aujourd'hui à l'angle de la rue Gerhart et de la rue du Carré-du-Roi, et occupé par un foyer d'étudiantes géré par la congrégation des sœurs de Chambéry***

Pour être institutrice, comme pour être instituteur, il faut en principe disposer d'un brevet de capacité... quand on est laïque, mais les membres des congrégations religieuses en sont dispensés. La concurrence est peu équitable, sans compter les autres services que les sœurs peuvent rendre ; et si l'on ajoute des salaires très peu élevés, fort inférieurs à ceux des instituteurs (c'est seulement en 1919 que la parité totale est obtenue...), la condition d'institutrice n'attire pas, en dehors de jeunes filles sans perspective de mariage, souvent pour des raisons physiques, ou parce qu'elles sont « tombées dans le malheur », surtout par décès ou revers de fortune des parents. D'où le triste constat : « les écoles de filles laissent toujours beaucoup à désirer », dit en 1843 le préfet<sup>2</sup>. Le Conseil général ne prévoit qu'une dizaine de bourses au total (réparties sur 2 ans d'études), auxquelles s'ajoutent les 3 qui sont destinées aux élèves maîtresses protestantes à Nîmes. Les Sœurs de la Charité et de l'instruction chrétienne de Nevers forment les institutrices de l'Hérault pendant 30 ans...

Le Conseil général confie la responsabilité de l'école aux sœurs de la Charité et de l'instruction chrétienne de Nevers (dites aussi Dames de Nevers), qui sont connues honorablement à Montpellier. En effet, cette congrégation féminine, fondée à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle à Nevers, s'implante au Clapas en 1829 (on a célébré en 1989 le 160<sup>ème</sup> anniversaire de son arrivée). Les Dames sont alors chargées de prendre en main l'œuvre de la Magdeleine, fondée en 1823. Comme son nom l'indique (Marie de Magdala qui assiste Jésus dans la tradition catholique, étant une fille de joie -« pécheresse » pour les oreilles chastes -), l'œuvre s'occupe des « filles repenties » : alors ville de garnison (avec 2000 soldats pour un peu plus de 40000 h dans les années 1840), d'étudiants et de marchés, Montpellier ne manquait pas de besoins dans ce domaine. Voici la description qu'en fait l'*Annuaire de l'Hérault* en 1846 (présenté sur le site des Archives départementales) : « Le but de cette œuvre est de fournir un asile aux personnes du sexe qui, victimes de la séduction ou de la faiblesse humaine, veulent revenir à la vertu. On y reçoit aussi les jeunes filles qui seraient exposées dans le monde au danger de se perdre, soit par suite de

leur misère ; soit par les mauvais exemples dont elles sont entourées. Dans la maison où elles sont accueillies gratuitement, on les forme à une vie laborieuse ; on leur enseigne la lecture, l'écriture et les éléments de l'arithmétique : on leur apprend à faire tous les ouvrages qui conviennent à leur sexe. »<sup>3</sup>

L'établissement est bientôt sis à la tour des Pins, et dans les bâtiments qui la jouxtent alors ; un « asile de l'Espérance », école pour les jeunes filles ayant au moins 8 ans, et une classe d'adultes, bien sûr toujours pour le sexe féminin, sont ensuite ouvertes. Nous verrons, dans la chronique suivante, pourquoi ces informations seront utiles pour la suite de l'histoire de l'école normale d'institutrices.

Revenons pour le moment à l'école normale au Carré du Roi<sup>4</sup>.  
MAUVAIS CHOIX AU CARRE DU ROI .

Le choix du logement va s'avérer désastreux. Dès 1848 (deux ans après l'installation !) le constat est sévère : « Le local de l'école normale d'institutrices avait paru, au premier aspect, très convenable. L'expérience a démontré l'existence d'inconvénients graves, parmi lesquels on signale particulièrement le peu de hauteur et la mauvaise exposition des classes et des dortoirs, où règnent en été une chaleur nuisible à la santé des élèves, et en hiver une humidité extrême. Pour remédier à cet état de choses, la commission de surveillance et Mme la Directrice ont demandé qu'un nouveau local fût désigné pour y transférer cet établissement. »

En 1849, le préfet se rend lui-même sur les lieux : « J'ai visité l'établissement en détail ; les inconvénients signalés existent réellement, et en outre, son isolement le rend peu sûr : je pense qu'il serait bon de le changer. »

Il faut donc chercher un nouvel emplacement : un conseiller suggère un bâtiment à Aniane, le préfet à Boutonnet... mais rien ne se passe. En 1851, le préfet revient à la charge, après avoir constaté : « [...] que la direction de l'école normale de filles est bonne, et présente d'excellents résultats sous tous les rapports ; mais que les bâtiments de cette école ne sont en aucune façon appropriés à leur destination, qu'ils laissent à désirer sous le rapport de la salubrité, que les classes et les études sont adossées à une rue qui domine de

deux mètres le plancher des salles, que les dortoirs sont bas, placés sous la tuile et deviennent une véritable étuve pendant les chaleurs de l'été, qu'aussi les maladies ont été fréquentes dans le cours de l'année. »

Pour préciser un peu plus loin, expliquant alors le caractère « peu sûr » de l'emplacement : « Non seulement la santé des maîtresses et des élèves est exposée dans cette habitation, mais elle offre encore d'autres dangers qui ne sont pas moins sérieux. Les bâtiments actuels sont entourés de ruelles qui servent souvent de refuge à la prostitution ; des insultes des plus graves, des cris de la plus grande inconvenance, des rixes même sont venus plus d'une fois troubler le repos de cet établissement paisible, malgré la surveillance de la police locale qui n'a cessé de le protéger. Pendant le jour, des communications peuvent s'établir du dehors avec l'intérieur des classes. Les croisées sont en effet au niveau du sol et le défaut d'air oblige à les laisser souvent ouvertes, et plusieurs fois des propos des plus indécents sont venus couvrir, pendant la classe, la voix de la maîtresse. La classe annexe est séparée de l'établissement par une rue, ce qui n'est pas non plus sans inconvénient. Cette classe ne présente pas d'ailleurs un nombre suffisant d'élèves et le quartier où l'École normale est situé n'en peut fournir davantage. »<sup>5</sup>. Le « transfert » de l'école normale d'institutrices à Boutonnet, dans un bâtiment aujourd'hui occupé par la désormais ancienne caserne Aspirant-Tastavin, aura finalement lieu quelques années plus tard... Au même moment que celui de l'école normale d'instituteurs au jardin Bertrand, ce qui va poser un problème financier !

**5. 4 L'école normale d'institutrices recréée rue des Sourds-Muets en 1876. RESUME DE LA PREMIERE TRANSLATION.** Moins de 10 ans après sa fondation au Carré-du-Roi en 1846, l'école normale d'institutrices, avec une école de filles et une salle d'asile, s'installe dans des locaux neufs, sur l'emplacement actuel de la caserne Aspirant-Tastavin, rue Lakanal. La pose de la première pierre de la chapelle se fait en 1854, et l'entrée des élèves, toujours enseignées par les Dames de la Charité de Nevers, en 1855. C'est une



charge notable pour le Conseil général, puisqu'il vient de construire l'école normale d'instituteurs, ouverte en 1853 au jardin Bertrand, sur l'emplacement actuel de l'IUFM (centre du bâtiment A). Une affaire, liée à l'étonnant comportement de l'aumônier, l'abbé Montrouzier, va précipiter le personnel et les élèves dans une crise sérieuse, qu'un carton trouvé aux Archives nationales permet de restituer<sup>1</sup>. Les Archives départementales de l'Hérault ont conservé nombre de documents de la période 1855-1860, mais sont muets sur l'affaire, par contre sa gestion au niveau du ministère a laissé des pièces curieuses. « Sa Grandeur »<sup>2</sup> l'évêque de Montpellier Thibault y est très impliquée. L'inspecteur général Magin vient enquêter pendant dix jours, prenant fait et cause pour la directrice, la sœur Marie-Bernard. Dans son rapport confidentiel au ministre, il fait l'hypothèse que, derrière les problèmes de personnes, il y a la volonté épiscopale de se débarrasser de l'école normale d'institutrices : elle va se vérifier 5 ans plus tard.

***Le timbre à sec de l'école normale d'institutrices entre 1855 et 1860, avec sa devise : «A JESUS PAR MARIE»***



De L'ÉCOLE NORMALE AU COUVENT DE LA MADELEINE (1860-1876)

En 1860 donc — nous sommes au milieu du Second Empire —, voilà que le préfet et le Conseil général, qui jusque là ne tarissaient pas d'éloges sur l'intérêt des écoles normales<sup>3</sup>, font un constat inquiétant :

« Souvent vous avez remarqué que les dépenses de l'École normale de

filles n'étaient pas en rapport avec les services rendus par cette institution. En effet, les élèves-maîtresses qui obtiennent leur brevet de capacité rencontrent les plus grandes difficultés pour devenir institutrices communales, par suite de la concurrence des congrégations religieuses vouées au même enseignement. Je me suis même convaincu que des 124 jeunes personnes sorties de cet établissement, la moitié à peine sont parvenues à s'établir, même en qualité d'institutrices libres.»<sup>4</sup> On aura compris que, faute de trouver un poste d'institutrice payé par la commune, les élèves sortantes ne sont pas non plus en mesure d'ouvrir leur propre école, tant les congrégations ont les moyens de proposer un prix plus faible<sup>5</sup>... Le ministère a quelques doutes sur le tableau statistique dont il fait demander le détail : en effet, il y a un bon nombre des anciennes élèves dont on ne connaît pas la destination, et qui ont pu aller enseigner hors du département. Mais c'est par ailleurs une occasion inespérée de résoudre un problème qui semblait insoluble. La ville de Montpellier cherchait à trouver de nouveaux locaux pour le lycée impérial (sis alors dans la partie en façade du Musée Fabre actuel). Moyennant quelques aménagements, on installe dans la nouvelle école normale les classes élémentaires puis l'internat : le « petit lycée » s'y tiendra, dans un cadre agreste, à partir du 10 octobre 1860 jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. De son côté, le Conseil général fait des économies, même en versant des indemnités aux sœurs<sup>6</sup>. Non seulement il revend à la ville des locaux encore en cours de règlement, mais, supprimant l'école normale, il n'a plus qu'à payer des bourses dans un « cours normal ». Celui-ci s'ouvre au « couvent de la Madeleine », toujours chez les sœurs de Nevers, qui venaient de s'installer au bout de la rue de la Garenne, soit le lycée catholique de Nevers actuel<sup>7</sup>.

***L'entrée du Couvent de la Madeleine, rue des Garennes(1861), aujourd'hui lycée de Nevers, inscrit à l'inventaire des monuments historiques :***

***[http://www.culture.gouv.fr/Wave/image/memoire/0769/ivr91\\_86341694x\\_p.jpg](http://www.culture.gouv.fr/Wave/image/memoire/0769/ivr91_86341694x_p.jpg)***



Sur cet emplacement donc, on retrouvait les « filles repenties », une école primaire de filles et une salle d'asile<sup>8</sup>. Le cours normal vient s'y ajouter de 1860 à 1876. Economies, disions-nous, pour le Conseil général : le budget annuel de l'école normale était de l'ordre de 17 000 f, les 10 bourses maintenues au cours normal vont en coûter seulement 6000, négociées à 5000 en 1861. Auxquelles il faut ajouter les 2 (au lieu de 3) maintenues au cours normal protestant de Nîmes.

1876 : DU COUVENT A L'ECOLE NORMALE  
 Les rapports du Préfet et les Délibérations du Conseil général sont désormais silencieux sur la question des institutrices... Jusqu'à l'effondrement de l'Empire après la défaite devant la Prusse et la guerre civile de la Commune qui s'ensuit. Contrairement au reste du pays, où les élus sont beaucoup plus incertains, l'Hérault se dote d'un Conseil général républicain, qui va tout de suite s'inquiéter de la faiblesse de l'enseignement des institutrices de petites congrégations, « dont certaines savent à peine lire » (ce qui ne concerne pas bien sûr les élèves des sœurs de Nevers). Dès 1872, il décide de recréer une école normale de filles, avec un personnel laïque, et qui, comme l'école normale de garçons, sera « interconfessionnelle » : les élèves maîtresses protestantes

bénéficiant des services d'un pasteur, et étant conduites au culte séparément, car la différence entre écoles catholiques et protestantes était encore officielle. Est choisi enfin un emplacement toujours dans le faubourg Boutonnet, s'appuyant sur une construction déjà existante, dite « de la Jeanne d'Arc »<sup>9</sup>, décrite comme un « maïsonnage »<sup>10</sup>, et située au bout de la rue des Sourds-Muets, aujourd'hui Rue de l'Abbé de l'Épée. Bien entendu, les Dames de Nevers ne manifestent pas un grand enthousiasme. Et quand le Conseil général leur annonce que, sans attendre le nouvel établissement, le nombre des bourses départementales va augmenter, elles font valoir qu'elles ne sont pas en mesure d'accueillir de nouvelles boursières dans leur cours normal. Elles se font cependant convaincre par le préfet : le montant des bourses est relevé... C'est seulement le 3 janvier 1876 que, se retrouvent, au milieu des travaux inachevés, la nouvelle directrice Mme Bonbled, ses deux maîtresses adjointes, et des élèves maîtresses nouvellement recrutées, auxquelles s'ajoutent celles qui avaient commencé leur scolarité au cours normal... Les rapports de la directrice à la Commission de surveillance font entendre que leur niveau scolaire laisse à désirer dans beaucoup de domaines, sauf sans doute en instruction religieuse. Aussitôt le nouveau règlement de 1876 remplace la messe quotidienne par une simple prière... Visitant le nouvel établissement en octobre 1876 lors de son passage à Montpellier, le ministre de l'Instruction publique Waddington invite cependant le Conseil général à voter des crédits pour aménager un oratoire... C'est en effet seulement en 1882 que Jules Ferry fait voter sa dernière grande loi sur la laïcité des écoles publiques, éliminant, en principe au moins, les problèmes de l'instruction religieuse et du culte à l'intérieur des écoles normales. Le régime de l'internat, souvent fonction de l'attitude de la directrice, devient une question récurrente qui marque les générations d'élèves maîtresses...

**5. 5 La vie des premiers temps à l'école normale d'institutrices de la Troisième République...** Pour imaginer la vie dans cette nouvelle école normale d'institutrices, ouverte en janvier 1876, nous avons à notre disposition des données d'archives, mais qui ont l'inconvénient

de présenter les choses du côté officiel. Il faudra donc essayer de lire entre les lignes...

**LE REGLEMENT DE 1876.** Le règlement intérieur, tel qu'on le trouve dans le registre des délibérations de la Commission de surveillance de l'établissement (l'équivalent d'un conseil d'administration, bien sûr sans représentant des élèves ou des personnels, en dehors de la directrice), fournit des indications minutieuses sur le régime de l'internat<sup>1</sup>. Il y est d'abord question, ce qui va de soi, de « Moralité. Devoirs religieux. » Rappelons que les élèves maîtresses sont recrutées entre 18 et 24 ans, et pour trois ans... « Les prières prescrites [...] se feront en commun, avec recueillement et respect. Les classes seront précédées et suivies des prières d'usage. Il en sera de même pour tous les repas. » Un compte simple nous amène à dix par jour... A quoi il faut ajouter, bien entendu, l'assistance « aux exercices obligatoires de leur culte », c'est-à-dire à la messe hebdomadaire pour les catholiques. Ce qui fait la différence avec le couvent de la Madeleine, dont les élèves maîtresses arrivaient<sup>2</sup>, où la messe était quotidienne. La section II du règlement évoque « Santé - Régime alimentaire - Hygiène - Repos ». La nourriture « simple, mais substantielle » est précisée. Déjeuner, soupe et pain. Au dîner, « deux plats, outre le potage, qui sera gras trois fois par semaine ». Au goûter, seulement du pain. Au souper, une salade ou une soupe maigre et un plat de viande, « sauf le vendredi et les jours d'abstinence, où le second plat sera composé de jardinage ou d'œufs, de poisson frais ou salé ». Il est précisé que « les viandes seront variées : mouton, bœuf, veau, agneau, charcuterie. » Autre différence avec nos habitudes, « le dessert pourra être servi le jeudi et le dimanche », ce qui donne à penser qu'il risque d'être objet de récompense pour bonne conduite. Bien sûr, la propreté des locaux est assurée par les élèves elles-mêmes, tradition qui traversera le siècle... On se couche à 9h, on se lève à 5h, mais, pendant les trois mois d'hiver, « 5h et  $\frac{1}{2}$  sera toléré ». Pendant les récréations : 40 mn avant 8h, de midi à 14h  $\frac{1}{2}$ , de 4h  $\frac{1}{2}$  à 5h, de 8h à 9h du soir — 5h 20 au total — « les travaux du jardin seront exécutés »



La Section III « Enseignement », prévoit des compositions mensuelles, un examen par la Commission à Pâques ; un examen de passage est prévu au mois d'août. L'article 9 précise : « L'usage du patois est interdit », signe manifeste qu'il était employé, et donc subversif...

La section IV, « Ordre et discipline », est de loin la plus fournie, avec pas moins de 18 articles, où l'on indique une surveillance constante, de jour comme de nuit. Bien sûr, « *la correspondance passera par les mains de la directrice* ». « *Aucun livre, aucun paquet, ne pourra être introduit dans l'Ecole, ni en sortir sans l'autorisation expresse de la Directrice* [...] »

Petit coup d'œil sur l'uniforme : la différence entre l'été et l'hiver ne porte que sur le chapeau de paille et les gants de fil, mais tant pour la robe de laine que pour le pardessus ou la robe du jeudi, la seule couleur prévue est le noir. Comme si cela ne suffisait pas, sont ajoutés des « *Détails d'exécution du régime intérieur* » dont l'article 4 précise : « *Le silence sera gardé dans tous les exercices intérieurs et dans les promenades jusqu'au signal donné de rompre les rangs.* »

Nous arrêterons là les citations, elles suffisent pour s'inquiéter de savoir comment elles pouvaient être mises en œuvre.

## QUESTIONS DE DISCIPLINE.

Mme Bonbled, la première directrice, ne fait guère bonne impression à l'inspecteur général qui lui rend visite, tant pour la discipline que pour le niveau des études : au point qu'elle est remplacée en 1881 par Mme Olivaint, qui vient d'Alger. Fait rare, le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* dirigé par Ferdinand Buisson fait état de ces difficultés dans son article « Hérault », sans bien sûr citer de nom... Nous sommes en 1882 et les Républicains ayant toutes les commandes du pouvoir depuis 1879, Jules Ferry s'était empressé de libéraliser les règlements. Trop ? L'inspecteur d'académie Charles de Lostalot<sup>3</sup> évoque ainsi la situation dans un courrier au recteur : « Succédant à Mme Bombled [sic] qui avait laissé l'école vous savez dans quel état, Mme Olivaint n'a pu rétablir la discipline, et lutter contre les mauvaises habitudes des élèves, jusqu'alors gâtées, ou

contre les caprices des parents trop écoutés, sans se faire des ennemis.»

C'est qu'il a entre les mains une pétition signée seulement « Toutes les mères de famille sans exception », qui reprochait à la nouvelle directrice : « 1° de soumettre les élèves maîtresses à des travaux trop rudes pour leur sexe ; 2° de donner des soirées dansantes où ses deux fils et leurs amis prennent leurs ébats avec les maîtresses adjointes ; 3° d'avoir laissé l'aîné de ses deux garçons lier une intrigue amoureuse avec Mlle Renard, directrice de l'école annexe, qui aurait été vue au théâtre en compagnie de ce jeune homme dont l'attitude, ce soir-là, aurait été plus qu'inconvenante. » On devine qu'il balaie les « calomnies », tout en reconnaissant que le point 2 se fondait sur des « apparences », dues au fait que l'appartement de la directrice n'était pas suffisamment indépendant. Le recteur approuve et transmet au ministre...

#### VENGEANCE TARDIVE...

Mme Olivaint<sup>4</sup> va sans tarder faire la démonstration de son zèle : « [...] nos élèves maîtresses de 2<sup>ème</sup> année sont animées d'un esprit d'indépendance remarquable qu'il nous faut à tout prix dompter ». Argument servant à justifier deux sanctions, rapportées ainsi : « Mlle Combes [...] a reçu depuis quelques mois maints avertissements au sujet de son attitude peu soumise. Samedi, comme les élèves se rendaient du jardin en étude, Mlle Juveneton, maîtresse surveillante, incita Melle Combes à observer le silence. « Puisque je suis dehors, je puis bien causer, il me semble » répondit cette élève d'un ton à la fois aigre et provocant. » On se souvient de l'article 4 du règlement de 1876, *vieux souvenir du silence conventuel*... « Quant à Mlle Villemur, au lieu de se rendre à l'Ecole annexe où elle était chargée de classe, elle a cru bon de retarder d'une heure son arrivée en classe, cela sans aucun motif. Le fait est d'autant plus grave que, peu de jours auparavant, les élèves maîtresses de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>re</sup> année avaient fait des objections pour descendre à l'école annexe : Les cours étaient finis, disaient-elles, et les classes les fatiguaient [sic]. Il est assez commun de voir nos élèves montrer peu d'empressement pour leur fonction à l'Ecole annexe, aussi ai-je profité de cette sorte de refus pour blâmer nos

jeunes filles de leur indifférence et leur tracer leur devoir.» Dans les deux cas donc, la faute est aggravée du fait d'un avertissement antérieur. D'où la punition : une semaine de vacances en moins..., déjà communiquée aux intéressées. Et Mme la directrice de conclure : « C'est le seul moyen de maintenir jusqu'au dernier jour l'ordre et la discipline. » Bien sûr, malgré les approximations de l'orthographe et du style du courrier, l'inspecteur d'académie approuve...

Il y aura d'autres cas de protestation collective des élèves maîtresses, comme cette coupe des cheveux de la promotion 1927 - 1930, rapportée dans le bulletin des anciennes élèves *Message*, créé en 1930. Mais c'est une autre histoire, qui continuera grâce à de nouveaux témoignages...

url du site : <http://memoirepedagogique.free.fr>